

Switzerland-Bellinzone: Construction work

OJ S 122/2015 27/06/2015

Contract award notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU, filiale de Bellinzone, division infrastructure routière

Postal address: Via C. Pellandini 2

Town: Bellinzone

Postal code: 6500

Country: Switzerland

Contact person: Domain Support

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title**

N2 EP 23 Riviera, renouvellement des couches bitumineuses.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)**II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)****II.1.5. CPV code(s)**

45000000 Construction work, 45233110 Motorway construction works

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.2. Total value of the contract/lot**II.2.1. Total value of the contract/lot**

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. En ce qui concerne les critères d'adjudication les indications doivent être envoyées avec la documentation d'offres.
2. CA1: Prix
3. - Prix baisse inclus (TVA et remise exclus)
4. CA2: Plan de construction
5. Partagé par:
6. CA2.1 Durée PHASE 1 + 2
7. CA2.2 Durée PHASE 3 + 4
8. CA3: Qualité, fiabilité du plan des procedure de construction,
9. - fiabilité du programme de travail
10. - état complet e précision du plan du travail
11. CA4: Teneur/qualité de la documentation présenté
12. Partagé par:
13. CA4.1 Installation de chantier, rapport technique et organisation de soumissionnaire
14. CA4.2 Plan de gestion de la qualité
15. CA4.3 analyse des risques e mesures
16. Evaluation du prix
17. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas.
18. Les offres, dont le prix est supérieur de 30 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.
19. Entre deux, l'évaluation est linéaire (arrondi à deux points après la virgule).
20. Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.
21. Échelle d'évaluation pour le critère CA2 «plan de construction»:
22. L'échelle d'évaluation des sous-critères CA2.1 — «Durée Phase 1+2» (délai 18.9.2015) et CA2.2 — «Durée de la Phase 3+4» (délai 16.9.2016) est effectué entre le notes 0 e 5,
23. Évaluée pour chaque sous-critères (CA2.1 e CA2.2).
24. Ne sont pas admises offres avec le délai des travaux après le 18.9.205 (CA2.1 — Phase 1+2), respectivement le 16.9.2016 (CA 2.2 — Phase 3+4).
25. 0 = Programme de l'soumissionnaire = programme de travail de l'avis de concours (18.9.2015; 16.9.2016)
26. 1 = jusqu'à 1 semaine d'avantage par rapport à le programme de travail avis de l'avis de concours (14.9÷17.9.2015; 12.9÷15.9.2016);
27. 2 = de 1 semaine d'avantage par rapport à le program le programme de travail avis de l'avis de concours (7.9÷11.9.2015; 5.9÷9.9.2016);
28. 3 = de 2 semaines d'avantage par rapport à le program le programme de travail avis de l'avis de concours (31.8÷4.9.2015; 29.8÷2.9.2016);
29. 4 = de 3 semaines d'avantage par rapport à le program le programme de travail avis de l'avis de concours (24.8÷28.8.2015; 22.8÷26.8.2016);

30. 5 = de 4 semaines d'avantage par rapport à le program le programme de travail avis de l'avis de concours (17.8÷21.8.2015; 16.8÷19.8.2016);
31. Échelle d'évaluation pour les restantes critères d'adjudication
32. L'évaluation doit être effectuée par une note entre 0 et 5:
33. 0 = satisfaction des critères: non classable // qualité des indications: pas d'indications
34. 1 = satisfaction des critères: très mauvais // qualité des indications: insuffisant, incomplète
35. 2 = satisfaction des critères: insuffisant // qualité des indications: pas suffisamment relatives au projet
36. 3 = satisfaction des critères: normale, moyenne // qualité des indications: moyenne, correspondant au requise de l'avis de concours
37. 4 = satisfaction des critères: bonne // qualité des indications: très bonne
38. 5 = satisfaction des critères: impeccable // qualité des indications: impeccable, apport décisif pour atteindre les objectifs
39. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont évalués.
40. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.
41. Calcule des points:
42. Somme de toutes le notes multipliées pour leur correspondant évaluation (note maximum possible: 5 [note] x 100 [% d'évaluation] = 500 points.

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Section V: Award of contract

Contract No: 1

V.1. Date of conclusion of the contract

24.6.2015

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 2

V.3. Name and address of the contractor

Official name: Walo Bertschinger SA Ticino

Postal address: Via San Gottardo

Town: Taverne

Postal code: 6807

Country: Switzerland

V.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the procurement:

Value: 10 798 399,50 CHF

V.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Raisons de la décision d'adjudication: Selon le rapport d'évaluation, le Consorzio Riviera, c/o Walo Bertschinger SA Ticino, Taverne, a présenté la meilleure offre, ayant obtenu le score le plus élevé selon l'évaluation des critères d'adjudication. La documentation présentée nous a permis de déterminer la garantie des travaux conformément aux prescriptions et dans les délais impartis par le commettant. Le Consorzio Riviera a développé la planification du travail, la planification des installations, le rapport technique et l'organisation de l'offrant de manière la plus ciblée et plausible. La documentation présentée a permis à l'offrant de se voir confier le travail de renouvellement des couches bitumineuses en question, même si les conditions financières ne sont pas les plus avantageuses.

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Publication de référence nationale: Simap de la 24.6.2015 ,doc. 872085.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

VI.3.2. Review procedure

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

24.6.2015